



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'APINAC

4 décembre 2025

Les membres du conseil municipal se sont réunis, le 4 décembre 2025 à 20h30, à la mairie, sous la présidence du maire, Simone Christin-Lafond.

Présents : Marie-Claire BARCOUDAT, Jean BRANSIET, Simone CHRISTIN-LAFOND, Joseph GAGNAIRE, Jérôme MAY, René SUCHET.

Nombre de conseillers en exercice : 9

Quorum : 5

Présents : 6

Votants : 8

Absents représentés : Sylvie COUVREUR, Alcide CROS

Absent excusé : Séverine JASSERAND

Secrétaire de séance : Marie-Claire Barcoudat

Madame la maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Le conseil municipal débute par une minute de silence en hommage à Pierre Gagnaire, maire d'Apinac de 2001 à 2008, décédé le 4 novembre dernier.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 02 octobre 2025 ;
2. Délibération pour une demande de subvention auprès du conseil départemental au titre de l'enveloppe de solidarité 2026 ;
3. Délibération pour une demande de subvention amende de police auprès du conseil départemental ;
4. Approbation de l'avenant n° 3 de la convention de mise à disposition du service technique de la commune auprès de Loire Forez Agglomération pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire ;
5. Approbation de la convention de transport avec le service fourrière animale ;
6. Délibération pour avis sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal arrêté le 25 novembre 2025 ;
7. Délibération pour avis sur le projet de classement des massifs à risque incendie dans le cadre de la Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI) ;
8. Délibération pour la mise en place d'un radar pédagogique route d'Usson en Forez ;
9. Délibération subvention à une association caritative ;
10. Informations diverses.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 2 octobre 2025

Madame la maire soumet aux membres du conseil municipal le compte rendu de la réunion du 2 octobre 2025 pour observations. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

2. Demande de subvention auprès du conseil départemental au titre de l'enveloppe de solidarité 2026

La commune peut prétendre à l'obtention d'une subvention du département au titre de l'enveloppe de solidarité. Le dossier doit parvenir auprès des services instructeurs avant le 31 décembre 2025.

Le conseil municipal a pour projet le ravalement de la partie maçonnée de la façade. L'entreprise de maçonnerie Laval a transmis un devis de 5 965€ HT. Les travaux se dérouleront sur le mandat suivant et l'équipe municipale en place aura toute latitude pour effectuer ces travaux.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser les travaux de ravalement de la façade du bâtiment de la mairie et d'autoriser Madame la maire à solliciter une subvention au titre de l'enveloppe départementale de solidarité 2026.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

3. Demande de subvention au titre des amendes de police auprès du conseil départemental

Les amendes de police sont rétrocédées aux conseils départementaux pour financer des travaux ayant vocation à améliorer la sécurité routière dans les communes. Dans ce cadre une demande subvention, plafonnée à 30 000€ peut être déposée pour contribuer à des travaux de sécurisation de l'entrée de la commune sur la route départementale D104. Cette démarche a vocation à faciliter l'action de la prochaine équipe municipale.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser madame la maire à effectuer cette demande de subvention au conseil départemental, pour contribuer au financement de travaux détaillés dans l'avant-projet réalisé par le bureau d'étude de LFA.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Avenant de la convention de mise à disposition du service technique de la commune auprès de Loire Forez Agglomération pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire

Lors de la CLECT (commission locale des charges transférées) qui s'est tenue le 16 septembre 2025, des modifications relatives aux voies d'intérêt communautaires sur la commune ont été actées. Ceci est pris en compte dans un avenant à la convention de mise à disposition du service technique de la commune auprès de Loire Forez Agglomération pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser madame la maire à signer l'avenant de cette convention.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Convention de transport avec le service de fourrière animale

La commune confie au *domaine du Bost* le soin de transporter les chiens et chats trouvés sur son territoire aux tarifs en vigueur (0,90€ TTC/ km au 1^{er} octobre 2025). Cette charge sera supportée par les propriétaires s'ils sont retrouvés, à défaut c'est la commune qui prendra en charge cette dépense.

La convention de transport avec le service fourrière animale est arrivée à échéance. Cette convention prend effet à la date de la signature et jusqu'au 31 octobre 2026, reconduite annuellement par la commune (avant le 1^{er} septembre), sur une durée du contrat pouvant aller jusqu'au 31 octobre 2029.

Si le service technique de la commune transporte les chiens et chats en état de divagation à la fourrière, il n'y aura aucun frais.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser madame la maire à signer cette convention.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Projet de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) arrêté le 25 novembre 2025

Le plan local d'urbanisme intercommunal sur l'ensemble de du territoire de Loire Forez agglomération est en phase d'élaboration. Il est soumis dans un premier temps aux conseils municipaux après avoir été soumis au conseil communautaire. Il sera ensuite proposé à chacun des habitants dans le cadre d'une enquête publique qui se déroulera après les élections municipales et communautaires.

Le projet de PLUI relatif à la commune d'Apinac proposé à l'avis du conseil municipal amène de la part de la commune les observations suivantes :

- relatives à des corrections d'erreurs de transcription ;
- relatives aux changements de destination des bâtiments déjà construits (anciennes fermes ou autre bâtiments agricoles désaffectés). A cet égard madame la maire a déjà insisté pour que ces bâtiments puissent changer de destination, l'impact sur les services inhérent à une augmentation de la population étant nul. En revanche c'est une manière simple de ne pas augmenter l'artificialisation des sols et de ne pas voir tomber en ruine de belles bâtisses. C'est dans cet état d'esprit que plusieurs bâtiments ont été montrés à monsieur le sous-préfet lors de sa récente visite à Apinac.

Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable avec observations à ce projet de PLUI.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Avis sur le projet de classement des massifs à risque incendie dans le cadre de la Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI)

L'État a procédé à une étude qui vise à cartographier le risque incendie dans le cadre de la Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI). La commune d'Apinac comporte un massif forestier important.

Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable à ce projet de classement.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. La mise en place d'un radar pédagogique route d'Usson en Forez

Compte tenu de la vitesse excessive des véhicules entrant dans la commune route d'Usson, il apparaît opportun d'installer un radar pédagogique à cet endroit. En effet ce qui posait un problème d'installation il y a quelques années n'est plus de mise, compte tenu des évolutions technologiques d'alimentation électrique.

Il est proposé au conseil municipal d'installer un radar pédagogique à l'entrée de la commune, route d'Usson en Forez. Le coût (achat et installation) sera pris sur l'enveloppe voirie gérée par Loire Forez agglomération.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9. Subvention à une association caritative

Lors des obsèques de Pierre Gagnaire, ancien maire, la famille n'a pas souhaité de fleurs mais a invité les personnes qui le souhaitaient à faire un don pour la recherche contre le cancer.

Dans la mesure où la commune rend habituellement hommage à ses anciens élus avec des fleurs, il est proposé au conseil municipal d'effectuer un don de 150 € à une association pour la recherche contre le cancer.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10. Informations diverses.

Agenda :

- Le repas annuel du CCAS aura lieu le dimanche 18 janvier 2026
- La cérémonie des vœux 2026 aura lieu le dimanche 25 janvier 2026 à 10h30 à la salle des fêtes
- Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026

Fin de la séance du conseil municipal à 22h.

La maire,



Simone CHRISTIN-LAFOND



La secrétaire,



Marie-Claire BARCOUDAT.